

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....²³¹...../PRG/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF AUX SERVICES AERIENS
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/018/AN du 10 juin 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2016/.....²²⁴...../PRG/SGG du 21 JUIL. 2016 portant promulgation de la Loi
L/2016/018/AN du 10 juin 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République de Turquie.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 JUIL. 2016


Prof. ALPHA CONDE